

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/07/2025

Reçu en préfecture le 29/07/2025

Publié le 29/07/2025

ID : 074-217400613-20250716-352025B-DE

S²LOW

Mairie de CHAPEIRY
4 Route des Eparis
74540 CHAPEIRY

Télétransmis en
Préfecture
le
Notifié ou publié
le
Acte certifié exécutoire
le
Le Maire
Gilles ARDIN

L'an deux mil vingt-cinq le 16 JUILLET 2025

Le Conseil Municipal de la commune de CHAPEIRY,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Gilles ARDIN,
Maire de la commune de CHAPEIRY

Nombre de membres en exercice : 12 - Quorum : 7

Nombre de présents : 10 Procuration : 0

Nombre de votants : 10

Date de convocation du conseil : 10 juillet 2025

Étaient présents : G. ARDIN, S. BELLEVILLE, B. BIBOLLET,
M-F CHARVIN, G. CLERC, A. GUILLAUD-SAUMUR, G.
HIERSO, O. LEGUESDRON, I. LYONNAZ-PERROUX, J.
REGAT,

Absents : C. DEBROUX ; G. VORLET

Secrétaire de séance : Gyliane CLERC

DÉLIBÉRATION N°35/2025 -RESEaux ET VOIRIE : TRAVAUX DE RENFORCEMENT ELECTRIQUE ROUTE DES DAVIET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est porté à connaissance du Conseil Municipal le devis relatif aux travaux de renforcement électrique route des Daviet établi par « Energie et Services de Seyssel » (SIESS). Le montant des travaux total (y compris la maîtrise d'oeuvre) est estimé à 61 455,32€ Hors Taxe, soit 73 746,38 € TTC. Déduction de la subvention de 46 091,49 €, soit 75%, il resterait à la charge de la commune, 15 363,83 €.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, ayant décidé de voter à main levée, à l'unanimité des membres présents,

- **Article 1** : Approuve le projet des travaux de renforcement électrique Route des Daviet
- **Article 2** : Accepte le devis d'un montant d'environ 75 000 € TTC établi par « Energie et Services de Seyssel » (SIESS)
- **Article 3** : accepte le subventionnement de ces travaux à hauteur de 75 % et approuve le financement de la commune à hauteur de 35 % des dépenses hors Taxe ;
- **Article 4** : Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Gilles ARDIN



Le secrétaire de séance
Gyliane CLERC